



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E64628

VALABLE JUSQU'AU 24/06/2026

ÉDITÉ LE

30/03/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2000

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/05/2000  
8 000

Raison sociale : SARL JEAN MAHE

49 TER HAUTEVILLE  
56420 PLUMELEC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC 430 400 234 RCS

Siret : 430 400 234 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5419815

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001 627077/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001 627077/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 02 97 42 25 20

Portable : 06 11 70 68 65

Fax :

Site Internet :

E-mail : sarl.jean-mahe@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

MAHE STÉPHANE CO-GÉRANT / MAHE JÉROME CO-GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	12/06/2024
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	19/03/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	19/03/2026

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.